

**COMPTE-RENDU**  
**de la 11<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 25 novembre 2021**



**Objet : 11<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 25 novembre 2021, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du dix neuf novembre deux mille vingt et un adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN (départ au point 2.2), Gaston MEYER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Etienne BANHOLZER, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivée au point 2.1 – départ au point 18.1), Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, François BOURBEAU (départ au point 12.1), Carole DIDIOT, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Christine MARCHAL, Nicole MULLER-BECKER, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Maxime TRITZ, Jean-Claude VOGEL.

**Procurations:** Dominique GEY ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Jean-Luc ECHIVARD ayant donné pouvoir à Jeannine QUODBACH, Michaël FREYERMUTH ayant donné pouvoir à Evelyne FIRTION, Armand GILLET ayant donné pouvoir à Bertrand POTIE, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Véronique DOH ayant donné pouvoir à Christine MARCHAL, Sébastien JUNG ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Corinne THINNES ayant donné pouvoir à Maxime TRITZ, Sylvie THIRION ayant donné pouvoir à Bernard CLAVE, Gilles LE BORGNE suppléant de Bernard FOUILHAC-GARY, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER, Fabien PEIFER (départ au point 16.4) suppléant de Michaël WEBER.

**Excusés :** Christiane MALLICK, Pierre-Jean DIDIOT, Muriele BREITENBACH, Régis BRUCKER, Anne FOLNY.

**Absents non excusés :** Sonia BUR, Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Marielle ALLARD, Alain BARDA.

**Participaient également à la réunion :**

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines

M. KNEPPER, Directeur des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 9 novembre 2021 est adopté et signé séance tenante.

# Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 25 novembre 2021

## 01. Administration générale

### 01.1 Approbation du Pacte de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

#### Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les termes du Pacte de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) entre la Région Grand-Est, l'Etat et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer ce Pacte ainsi que tout avenant, convention financière et document permettant sa mise en œuvre.

## 02. Finances

### 02.1 Pacte financier et fiscal

#### Décide

à la majorité par 67 voix pour, 3 abstentions

D'approuver le pacte financier et fiscal de territoire tel que joint en annexe à la présente délibération,

Etant précisé que les communes-membres devront également délibérer en ce sens et que certaines actions devront faire l'objet de délibérations concordantes et de conventions spécifiques entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et les communes concernées.

### 02.2 Budget annexe du développement économique - décision modificative n°2

#### Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du développement économique 2021 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
		Chapitre 65	500 000,00 €
		Chapitre 023	-500 000,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Chapitre 024	1 500 000,00 €	Chapitre 23	1 000 000,00 €
Chapitre 021	-500 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe du développement économique pour l'exercice 2021, telle que détaillée dans le tableau annexé.

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

## **04. Communication et animations**

### **04.1 Subvention à l'association Foyer des Lacs**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'Association Foyer des Lacs une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2021,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

## **06. Développement économique**

### **06.1 Cession du bâtiment relais de l'Europôle 2 à la SEML Sarreguemines Confluences**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la cession du bâtiment relais situé sur la parcelle N°480 – section 47 à Hambach à la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences, dont le siège est situé 27 rue du champs de Mars à Sarreguemines (57200), au prix de 1 468 615,22 € HT,

De réaliser la vente par le biais d'actes administratifs,

D'Autoriser le Président, le Vice-président délégué aux développement économique ou le Vice-président délégué aux affaires foncières et immobilières, à signer tout document portant sur cette transaction et à engager toutes mesure nécessaire à cet effet.

## **08. Tourisme**

### **08.1 Révision du mode de gestion de l'office de tourisme communautaire. Création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver la création d'un Etablissement public industriel et commercial (EPIC) « Office de tourisme communautaire Sarreguemines Confluences » au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans les formes prévues par les articles L.133-4 à L.133-10 du code du tourisme et leurs dispositions d'application,

D'approuver le projet de statuts dudit établissement public industriel et commercial, tel qu'annexé à la présente délibération ;

D'autoriser l'établissement public industriel et commercial à créer et commercialiser des produits et des prestations touristiques pour le compte de tiers, sur le territoire de la communauté d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

D'approuver le reversement du produit de la taxe de séjour à l'EPIC nouvellement constitué à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

De fixer la dotation initiale de l'EPIC à 334 500 € ;

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs à la création de l'EPIC ;

D'autoriser le Président et le Vice-Président à engager les démarches nécessaires à la reprise des activités de l'association « Sarreguemines tourisme », à effet du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

De charger le Président ou le Vice-Président délégué de l'exécution de la présente délibération.

## **10. Habitat**

### ***10.1 Signature de la convention d'OPAH-RU portée par la Ville de Sarreguemines***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver les termes du projet de convention d'OPAH-RU entre la Ville de Sarreguemines, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, l'Agence Nationale de Habitat (ANAH) et Action Logement annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer la convention d'OPAH-RU annexée à la présente délibération ou tout document permettant sa mise en œuvre,

Etant précisé que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription aux budgets 2022 et suivants pour la durée de l'OPAH-RU,

## **12. Enseignement supérieur**

### ***12.1 Subventions aux projets tutorés étudiants pour le second semestre 2021***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder aux projets tutorés étudiants présentés ci-après une aide d'un montant total de 3 200 € au titre de l'année 2021 :

- Une subvention de **500 €** pour l'organisation d'un voyage d'études en Allemagne et en République Tchèque par l'association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines,
- une subvention de **400 €** pour l'achat de sweat shirts visant la promotion de la filière GLT à l'association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines,

- une subvention de **1 200 €** pour l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes par l'association des étudiants du département GACO de l'IUT de Sarreguemines dans le cadre de l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes aux lauréats des formations du département GLT et GACO de l'IUT de Moselle-Est de Sarreguemines,
- un soutien financier de **700 €** pour la manifestation « Mathématiques en forme » organisée par l'association les amis de l'INSPE.
- une aide financière de **400 €**, dans le cadre du projet « Jardiner pour le climat » initié par l'association les amis de l'INSPE

De prélever ce montant sur l'enveloppe 2021 de 15 000 € à destination des projets tutorés, Etant précisé que les mandats correspondant seront émis au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » et que les crédits sont déjà inscrits au budget principal,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **13. Equipements sportifs**

#### **13.1 Actualisation des tarifs de l'espace détente du Centre Nautique de Sarreguemines**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De valider la grille tarifaire des droits d'entrée et des abonnements du Centre Nautique de Sarreguemines et de la Piscine de Sarralbe, jointe à la présente délibération, à compter du 26 novembre 2021.

### **15. Médiathèque**

#### **15.1 Convention pour le référencement de la Médiathèque dans l'application Pass Culture**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De valider la convention entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la SAS Pass Culture,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

### **16. Politique de la ville**

#### **16.1 Subvention à l'association "les amis de la Coccinelle"**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association « Les amis de la Coccinelle » une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2021,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **16.2 Subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle-Est (CIDFF)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle Est, au titre de l'exercice 2021, une subvention de 3 000 € pour le fonctionnement global de l'association et une subvention de 500 € pour soutenir l'action « accompagnement des femmes vers l'emploi »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **16.3 Subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle une subvention de 1 500 € au titre de l'exercice 2021, pour le fonctionnement global de l'association,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **16.4 Subvention à l'association Proximité**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix, , 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association Proximité une subvention de 4 000 € au titre de l'exercice 2021, pour le fonctionnement de l'association,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

M. Jean-Claude CUNAT ne prend part ni aux débats ni au vote.

### **16.5 Subvention à Cap Emploi**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'accorder à Cap Emploi, au titre de l'exercice 2021, une subvention de 1 500 € au titre de l'action « Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **16.6 Subvention à la Mission Locale**

**Décide**  
à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

D'accorder à la Mission Locale une subvention de 66 243,70 € au titre de l'année 2021,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet,

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO, M. Jean-Claude KRATZ, Mme Christiane HECKEL et Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ne prennent part ni aux débats ni au vote.

## **18. Transports**

### **18.1 Subvention à l'ADATEEP**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'approuver le prolongement du partenariat avec l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) en vue d'organiser, dans les établissements scolaires, des actions de prévention et d'éducation à la sécurité dans les transports,

D'attribuer à cette fin une subvention de 1 000 € à l'ADATEEP pour l'année scolaire 2021/2022, les crédits nécessaires étant disponibles au budget annexe des transports – chapitre 65 – article 658,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

## **19. Déchets ménagers et assimilés**

### **19.1 Demande de subvention DETR/DSIL pour le déploiement de bornes d'apport volontaire**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter une demande de subvention DETR/DSIL d'un montant de 585 970 € soit 40 % du coût total HT de l'opération de déploiement des bornes d'apport volontaire,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce dossier,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget annexe des ordures ménagères.

## **22. Eau potable**

### **22.1 Dissolution du Syndicat Mixte des eaux de la Région de Sarralbe**

#### **Décide**

à la majorité par 63 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

De prendre acte de la procédure de la dissolution du syndicat mixte des eaux de la Région de Sarralbe à compter du 1er janvier 2022 ;

D'accepter le transfert à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, de l'ensemble des biens, actifs, passifs, emprunts, droits et obligations, résultats y compris, de manière provisoire dans l'attente de leur consolidation, tels qu'ils figureront au compte de gestion de clôture du syndicat ;

D'accepter le transfert en pleine propriété des biens attachés à la compétence eau potable, sans passer par la comptabilité des communes-membres, sur la base de l'état de l'actif du syndicat signé par le Président du syndicat et portant la mention « Pour faire valoir procès-verbal de transfert » ;

De poursuivre l'amortissement des biens transférés, ainsi que des subventions transférables, conformément aux durées d'amortissement fixées par délibération du Conseil communautaire, et de calculer, pour chaque immobilisation et sur la base de cette même délibération, la durée résiduelle et le montant annuel des amortissements appliqués à la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif à la date du transfert ;

De préciser que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sera chargée d'établir les bilans financiers définitifs liés au transfert de compétence ;

De préciser que l'assemblée sera consultée, au cours de l'année 2022, pour arrêter les montants définitifs des reversements des excédents éventuels reversés aux communes et calculés selon les critères suivants :

- Sommes à déduire du résultat reversé aux communes : les factures 2022 non rattachées pour des commandes passées en 2021, les restes à réaliser en dépenses, l'augmentation des emprunts et de la trésorerie en 2021, les opérations urgentes de mise en conformité des installations non réalisées à cette même date, le coût de l'équipement en compteurs des installations communales qui ne seraient pas pourvues à ce jour ;
- Sommes à ajouter au résultat reversé aux communes : les restes à réaliser en recettes, les redevances 2021 à percevoir et le FCTVA rattaché aux investissements antérieurs au transfert.

De prendre acte qu'en cas de reversement des excédents consolidés par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, ceux-ci seront répartis entre les communes-membres du syndicat selon la clé de répartition suivante établie sur la base du nombre d'abonnés de l'année 2020 :

Communes	Nombre d'abonnés	Taux de répartition avec 5 décimales
Ernestviller	282	2,30204 %
Grundviller	259	2,11429 %
Guebenhouse	188	1,53469 %
Hambach	1138	9,28980 %
Hazembourg	63	0,51429 %
Herbitzheim	797	6,50612 %
Hilsprich	422	3,44490 %
Holving	838	6,84082 %
Kappelkinger	197	1,60816 %
Keskastel	638	5,20816 %
Le Val de Gueblange	359	2,93061 %
Neufgrange	560	4,57143 %
Putteltange-aux-Lacs	1300	10,61224 %
Rémering-lès-Putteltange	500	4,08163 %
Richeling	146	1,19185 %
Saint-Jean-Rohrbach	388	3,16735 %
Sarralbe	1823	14,88163 %

Siltzheim	271	2,21224 %
Willerwald	610	4,97959 %
Wittring	364	2,97143 %
Woustviller	1107	9,03673 %
total	12 250	100,00000 %

D'accepter le transfert du personnel syndical à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;

D'accepter le transfert tous les contrats et convention en cours à la Communauté d'Agglomération et d'autoriser le Président à signer les avenants de transfert et notamment celui du contrat de délégation de service public avec la société VEOLIA ;

D'approuver la convention de gestion du service d'eau potable de Herbitzheim et d'autoriser le Président à signer cette convention.

D'approuver la convention de gestion du service d'eau potable de Keskastel et d'autoriser le Président à signer cette convention.

D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions relatives à cette affaire et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **24. Voirie**

### ***24.1 Demande de subvention DETR/DSIL pour l'aménagement de piste cyclable à Sarralbe. Section Rue Saint Bernard - Pont canal***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR et/ou DSIL à hauteur de 32 800 €,

D'autoriser le Président à solliciter tout autre cofinancement pouvant intervenir sur ce dossier,

D'autoriser le Président à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce projet,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget principal au compte 747 « Participations », et que les crédits seront inscrits au budget 2022.

### ***24.2 Demande de subventions - Piste cyclable entre Lixing-lès-Rouhling et Grobliederstroff***

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR et/ou DSIL à hauteur de 336 000 €, soit 40 % du coût des dépenses éligibles,

De solliciter une aide financière dans le cadre du programme départemental en faveur des pistes cyclables via AMBITION à hauteur de 336 000 €, soit 40 % du coût des dépenses éligibles,

D'autoriser le Président à solliciter tout autre cofinancement pouvant intervenir sur ce dossier,

D'autoriser le Président à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce projet,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget principal au compte 747 « Participations », et que les crédits seront inscrits au budget 2022.

### **24.3 Demande de subvention DETR/DSIL pour l'aménagement de la piste cyclable entre Neufgrange et Roth**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR et/ou DSIL à hauteur de 68 000 €,

D'autoriser le Président à solliciter tout autre cofinancement pouvant intervenir sur ce dossier,

D'autoriser le Président à signer tout document permettant de solliciter des cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce projet,

De s'engager à verser le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget principal au compte 747 « Participations », et que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

Le Président du Conseil Communautaire,  
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire